

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux du siège communautaire.

Pour répondre au développement des services de Grand Lieu Communauté, la collectivité souhaite réaménager ses locaux et se faire accompagner d'une Maitrise d'œuvre pour mener à bien ce projet de travaux.

Dans cet objectif, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation en procédure adaptée auprès de 3 maîtres d'œuvre.

1 entreprise a remis une offre conforme.

Au regard de l'analyse de la candidature, de leur offre et de son classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la présente consultation, il est proposé d'attribuer le marché public à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **CAN IA** – 11 rue Octobre Rousseau, 44400 REZE, pour un montant d'honoraires forfaitaires de **22 500 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public relatif à la réalisation d'une Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux du siège communautaire de Grand Lieu Communauté à l'entreprise **CAN IA** – 11 rue Octobre Rousseau, 44400 REZE, pour un montant d'honoraires forfaitaires de **22 500 € HT**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE210-P151123

Publié sur le site internet le

27/11/23

Fait à La Chevrolière, le 15 novembre 2023

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté